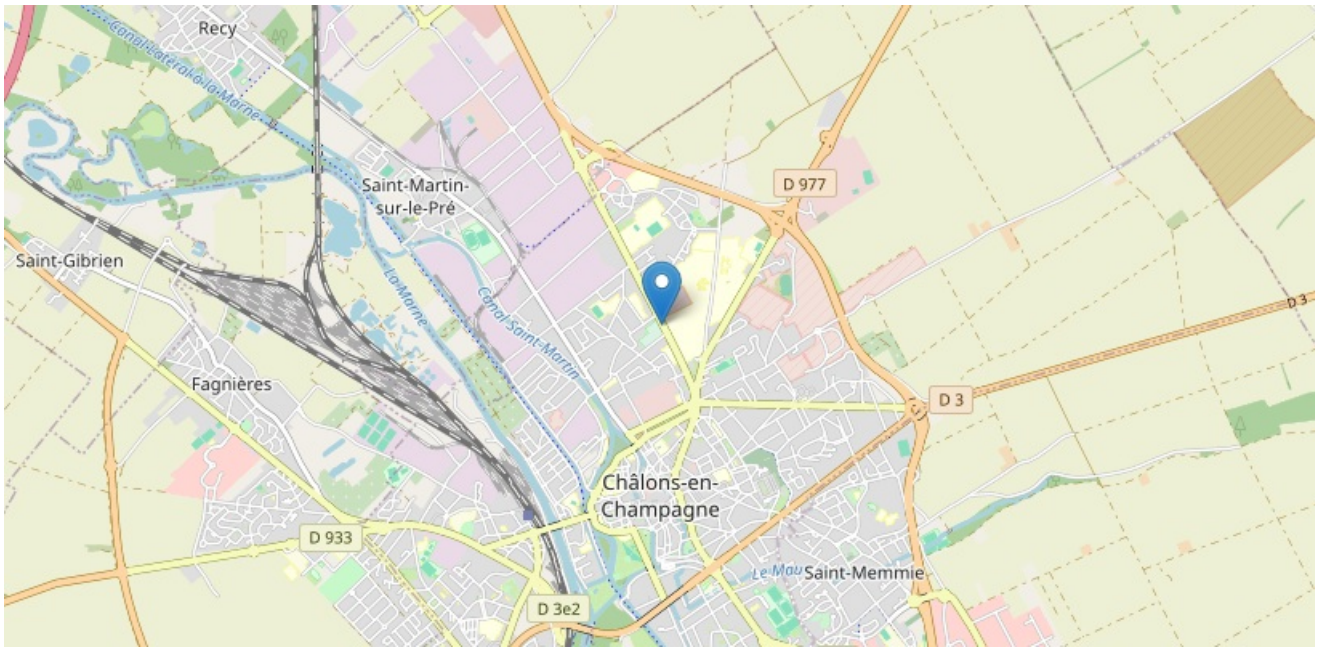
IMPULSION_Le Cancer ... pendant et après

Soin de support (INCa) | Accompagnement (Informer son équipe médico-soignante) | Adultes | Oncogériatrie | Après-cancer | Activité physique adaptée | Nutrition | Prise en charge psychologique | Accompagnement social, administratif, professionnel | Socio-esthétique | Mieux-être



ADRESSE

Complexe Gérard Philippe Bât A - Salle 42 19 Avenue du Général Sarrail
51000 Châlons-en-Champagne

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

: actions.croisees@gmail.com

https://actions-croisees.e-monsite.com/#page1

STRUCTURE

ACTIONS CROISEES
Complexe Gérard Philippe Bât A - Salle 42 19 Avenue du Général Sarrail
51000 Châlons-en-Champagne

Le dispositif « IMPULSION » a pour vocation de permettre aux patients du territoire de Châlons-en-Champagne de pouvoir bénéficier, pendant et après cancer, à moindre frais, d'un suivi personnalisé en soins oncologiques de support au plus proche de leur lieu de vie. L'objectif est d'assurer un égal accès aux compétences locales pour la population de patients en complément de la prise en charge proposée au sein des établissements de santé.

Un forfait maximal de 200€ est alloué par personne, représentant une prise en charge de 50% des frais de chaque consultation/séance par l'association Actions Croisées.

Pour pouvoir bénéficier de cet accompagnement, vous devrez adhérer à l'association Actions Croisées et signer un accord de participation (cf. doc joints).

Vos besoins en soins de support seront ensuite évalués avec le professionnel de santé qui vous accompagne afin d'établir une fiche de prescription qui sera co-signée par vous et votre médecin.

9 soins peuvent être proposés :

- Activité Physique Adaptée (APA)
- Diététique et nutrition
- Esthétique
- Acupuncture
- Réflexologie
- Soutien psychologique
- Droit
- Méditation / sophrologie
- Hypnose

En fonction des besoins identifiés, vous serez orientés vers le ou les professionnels concernés ayant accepté de participer au dispositif IMPULSION.

Un accord de participation doit en effet être signé entre le professionnel intervenant et l'association Actions Croisées afin de valider les modalités de prise en charge financière de chaque intervention/consultation. Chaque professionnel, au travers de la convention, s'engage à facturer ses prestations au patient lui-même, facture qui sera réglée pour 50% par le patient et 50% directement par Actions Croisées.

Permanence les mardis de 14h00 à 17h00 Salle 42 du Complexe Gerard Philippe à Châlons en Champagne.